

(Traduit de l'anglais)

DÉCLARATION DU G20 SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

1. Nous condamnons dans les termes les plus vifs les attentats terroristes odieux commis à Paris le 13 novembre et à Ankara le 10 octobre et qui constituent un affront inacceptable fait à l'humanité tout entière. Nous adressons nos sincères condoléances aux victimes de ces attentats terroristes et à leurs familles. Nous réaffirmons notre solidarité et notre détermination dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et en quelque lieu que ce soit.
2. Nous demeurons unis dans notre combat contre le terrorisme. Le développement des organisations terroristes et l'augmentation significative des actes de terrorisme dans le monde portent directement atteinte à la paix et à la sécurité internationales et menacent les efforts que nous déployons pour renforcer l'économie mondiale et assurer une croissance et un développement durables.
3. Nous condamnons sans équivoque l'ensemble des actes, méthodes et pratiques terroristes injustifiables quelles que soient les circonstances ou leurs motivations, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, en quelque lieu que ce soit et quels qu'en soient les auteurs.
4. Nous réaffirmons que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique quel qu'il soit.
5. La lutte contre le terrorisme est une priorité majeure pour l'ensemble de nos pays et nous réaffirmons notre détermination à travailler de concert pour prévenir et réprimer les actes de terrorisme en renforçant la solidarité et la coopération internationales, tout en reconnaissant pleinement le rôle central des Nations Unies, et conformément à la Charte des Nations Unies et à nos obligations découlant du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, ainsi qu'en appliquant pleinement les conventions internationales concernées, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et leur Stratégie antiterroriste mondiale.
6. Nous restons également déterminés à lutter contre les canaux de financement du terrorisme, notamment au moyen d'une coopération renforcée en matière d'échange d'informations et de gel des avoirs terroristes, de l'incrimination du financement du terrorisme et de régimes robustes de sanctions financières ciblées contre le terrorisme et le financement du terrorisme, en particulier par la mise en œuvre rapide des normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) dans toutes les juridictions. Nous continuerons à mettre en œuvre les recommandations et instruments pertinents du GAFI. Nous appelons le GAFI à identifier des mesures, notamment législatives, pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, les sanctions financières ciblées et leur application.
7. Nos actions pour lutter contre le terrorisme doivent continuer à relever d'une approche globale fondée sur une volonté de traiter les facteurs qui favorisent le terrorisme conformément à la résolution 2178 des Nations Unies, en luttant contre l'extrémisme violent, la radicalisation et le recrutement, en entravant les déplacements des terroristes et en luttant contre la propagande terroriste. Elles doivent aussi prévenir l'utilisation par les terroristes des technologies, des communications et des ressources en vue d'inciter à commettre des actes terroristes, notamment par le biais de l'internet. Il faut prévenir la promotion directe ou indirecte du terrorisme, l'incitation à commettre des actes terroristes et la glorification de la violence. Nous reconnaissons la nécessité d'œuvrer à tous les niveaux avec volontarisme pour prévenir l'extrémisme violent et aider la société civile à maintenir le dialogue avec les jeunes et à promouvoir la participation de tous ses membres.

8. Nous sommes préoccupés par les flux massifs et croissants de combattants terroristes étrangers et par la menace qu'ils font peser sur tous les États, notamment les pays d'origine, de transit et de destination. Nous sommes résolus à faire face à cette menace en intensifiant notre coopération et en élaborant des mesures pertinentes pour prévenir et combattre ce phénomène, notamment par des échanges d'informations opérationnelles, la gestion des frontières pour détecter les déplacements des terroristes, des mesures de prévention et une réponse adéquate de la justice pénale. Nous travaillerons ensemble pour renforcer la sûreté de l'aviation internationale.

9. Les dernières vagues d'attentats terroristes dans le monde entier ont montré une fois de plus qu'il était nécessaire de renforcer la coopération et la solidarité internationales en matière de lutte contre le terrorisme. Nous nous souviendrons toujours des victimes de ces attentats.